

AMBITIONS 2020

BASSIN DE VIE DE VIERZON

Octobre 2013

PRÉAMBULE

Le SRADDT « Ambitions 2020 » pour la région Centre adopté en décembre 2011 a mis en exergue les défis majeurs à relever au regard des évolutions sociétales à l'œuvre et des priorités stratégiques que se donne la Région pour son territoire :

- une société de la connaissance porteuse d'emplois ;
- des territoires attractifs organisés en réseau ;
- une mobilité et une accessibilité favorisées.

Fruit d'un travail participatif tout au long de son élaboration, il reflète la vision partagée par l'ensemble des acteurs du territoire de l'avenir de la région Centre.

Lors de sa séance plénière des 24 et 25 octobre 2012 (DAP n° 12.05.07), l'Assemblée régionale a adopté le rapport concernant, d'une part la mise en œuvre d'Ambition 2020 à l'échelle de chaque bassin de vie, et d'autre part l'approbation d'un nouveau cadre contractuel territorial : les contrats régionaux de solidarité territoriale.

A) Les Bassins de vie

8 agglomérations et 16 pôles de centralité ont été identifiés pour constituer les points d'ancrage du développement économique et social des territoires, par les fonctions principales liées à l'emploi et aux services qu'elles assurent.

Ces 24 pôles animent 23 Bassins de vie, espaces de dialogue correspondent aux « espaces vécus » des habitants, et sont adaptés à la définition des grands enjeux impactant le développement économique, social et environnemental d'un territoire (emploi, habitat, déplacements, services...), ainsi qu'à la définition d'objectifs stratégiques.

C'est à cette échelle que la Région anime et organise le débat avec l'ensemble des acteurs pour partager les enjeux et l'avenir du territoire.

B) Ambitions 2020

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie » présente les grands enjeux de développement et d'aménagement et les priorités d'actions à poursuivre ou à mettre en œuvre. Il exprime l'ambition commune de tous, notamment l'Etat et les collectivités territoriales, et sa mise en œuvre est de la responsabilité de l'ensemble des partenaires au regard de leur compétence.

S'agissant de la Région, il sera décliné dans l'ensemble des politiques régionales, que ce soit dans le cadre de ces politiques propres (économie, formation, TER) ou dans le cadre de ses politiques partenariales avec l'Etat, le Conseil Général, l'agglomération, les communautés de communes, les Pays, les associations...

Ambition 2020 a été défini sur la base du diagnostic territorial partagé. Ce document est le fruit d'une démarche participative organisée et animée par la Région avec :

- les acteurs locaux au sein d'un Comité de Pilotage Territorial composé de 83 membres représentant les acteurs du territoire (Communautés de communes, Syndicats de Pays, Etat, Département, acteurs économiques et associatifs, CESER et Conseils de développement, Chambres consulaires...)
- la population au travers d'un forum.

Après l'adoption d'« Ambitions 2020 du bassin de vie de Vierzon », le Comité de pilotage territorial poursuivra le dialogue local en se réunissant a minima une fois par an. Il peut également se réunir en formation thématique autour d'un enjeu spécifique autant que de besoin.

C) Contrat Régional de Solidarité Territoriale

Le préalable à la contractualisation régionale avec un territoire est la définition de priorités d'actions à l'échelle du ou des Bassins de Vie concerné(s), permettant de tracer un avenir commun pour ce territoire à l'horizon 2020, faisant consensus entre les différents acteurs locaux.

En particulier, les financements régionaux au titre du ou des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale signés sur le périmètre du Bassin de Vie seront en cohérence avec les orientations dégagées dans le cadre d'Ambitions 2020, dans le respect des compétences régionales et du cadre d'intervention des Contrats de Solidarité.

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie de Vierzon » est le fruit de 2 réunions du Comité de Pilotage Territorial de mai à juin 2013, d'un Forum qui s'est tenu le 27 juin accueillant plus de 90 personnes et d'une consultation des membres du Comité de pilotage du bassin de vie de Vierzon suite au Forum.

« Ambitions 2020 pour le bassin de vie de Vierzon » définit 24 enjeux et les priorités d'actions afférentes qui traduisent la volonté partagée des acteurs locaux, et leur mise en œuvre est placée sous la responsabilité de tous, chacun au regard de ses compétences.

ENJEUX ET PRIORITES D' ACTIONS

I. UNE SOCIÉTÉ DE LA CONNAISSANCE PORTEUSE D'EMPLOIS

A. La préservation d'un tissu industriel aux savoir-faire variés et la diversification du tissu économique

Enjeu 1 : Le renforcement de la position stratégique pour des projets d'entreprises

Priorités d'actions sur le territoire

1.1 : Encourager le développement d'une animation économique territoriale coordonnée et lisible à l'échelle du Bassin de vie

Le développement économique s'effectue dans un environnement concurrentiel et territorial dépassant le périmètre du bassin de vie.

Avec l'ensemble de ses partenaires, **la Région favorisera la mise en place d'une animation territoriale d'appui au développement économique du bassin de vie** à définir entre les différents opérateurs de l'action économique (intercommunalités compétentes, chambres consulaires, Agence de développement du tourisme et des territoires du Cher, filières professionnelles, réseaux d'entreprises...) pour créer une synergie entre les différents groupements d'entreprises (GEAR, PICF, AGHIR..) et d'assurer une veille économique pour mieux anticiper les mutations économiques du territoire.

Par ailleurs, la Région souhaite que les entreprises mobilisent les compétences des réseaux et clubs d'entreprises (Réseau Entreprendre Val de Loire, Club des créateurs et Repreneurs d'Entreprises du Cher, Initiatives Cher...) pour les accompagner dans leur projet de création et de développement.

1.2 : Favoriser la rationalisation de l'offre foncière et immobilière

Le bassin de vie de Vierzon présente des potentiels en matière d'infrastructures d'accueil et de services aux entreprises : Parc Technologique de Vierzon, Technoparc à Salbris, Jardin d'Entreprise à Selle Saint Denis...

Dans un souci de rationalisation de l'offre foncière et immobilière, **la Région contribuera à :**

- **L'élaboration d'une stratégie de développement économique à l'échelle du bassin de vie** qui définira un schéma d'infrastructures d'accueil des entreprises et une animation territoriale (mutualiser la gestion, la promotion des zones d'activités et des locaux d'entreprises...).
- **la requalification de zones d'activités existantes** en priorité pour une montée en gamme et intégrant l'accompagnement des entreprises et l'accueil des salariés (animation dédiée, livret d'accueil entreprises/salariés...).

 **Priorité d'action sur le territoire**

2.1 Soutenir le développement des entreprises notamment à l'international et la montée en compétences des salariés

Cette action s'inscrit dans le cadre stratégique du Plan Régional d'Internationalisation des Entreprises (PRIE en cours d'élaboration) dont la Région est chef de file. Le PRIE réunit l'ensemble des acteurs qui soutiennent le développement à l'international (pôles de compétitivité et clusters inclus) afin d'accompagner individuellement, collectivement, financièrement et techniquement les entreprises exportatrices quel que soit leur degré de maturité à l'international. Ce plan comportera un volet opérationnel et visera en 1^{er} lieu les entreprises régionales des filières prioritaires dans le cadre d'un travail d'identification « couplage filière / marché / pays » actuellement mené et non encore finalisé.

Pour accélérer la diffusion de la « culture de l'export » au sein des entreprises mais également mettre en œuvre ce volet opérationnel, **la Région** :

- **mobilisera prioritairement le réseau des conseillers consulaires export** regroupés au sein de la structure CCI Centre International mais également **les pôles de compétitivité et clusters**.
- **s'appuiera sur les partenaires « traditionnels » de l'Export que sont UBIFRANCE** (l'Agence française pour le développement international des entreprises) **et la COFACE** (compagnie d'assurance spécialisée dans l'assurance-crédit à l'exportation).

Les outils mis en œuvre par la Région pour accompagner le développement international des entreprises sont principalement :

- **les aides financières directes** (les CAP) prenant en charge les frais de participation à des missions, salons internationaux, d'études juridiques, d'interprétariat, de création de supports de communication multilingues et les charges de personnel dédié à l'export ;
- **le soutien financier aux actions pilotées par l'agence régionale CENTRECO CENTREXPORT** (organisation de stands collectifs régionaux sur les grands salons internationaux – généralistes ou sectoriels) permettant de diminuer le coût de participation à ces manifestations. Une aide forfaitaire destinée à prendre pour partie en charge les frais de déplacement, d'hébergement, de transports de produits et d'interprétariat, est également accordée à l'entreprise participante.

Par ailleurs, la population des actifs du bassin de vie est constituée à plus de 33% d'ouvriers faiblement qualifiés (contre 27.3% en région Centre) aussi, **la Région poursuivra son soutien aux entreprises présentant des programmes de formations au travers du dispositif CAP Formation** pour proposer des formations aux salariés visant à augmenter leurs compétences.

Elle encourage les entreprises souhaitant acquérir de nouvelles compétences à s'appuyer sur le dispositif ALISE

Priorité d'action sur le territoire

3.1 Favoriser la création/transmission-reprise ainsi que la formation des professionnels

Pour anticiper le vieillissement des professionnels et maintenir les entreprises artisanales de proximité et les commerces de 1ère nécessité, **la Région pourra soutenir :**

- **la création, la reprise et le développement des entreprises artisanales et des commerces, y compris les tournées alimentaires ;**

- **d'autres formes de vente comme les marchés hebdomadaires, les commerces « multiservices » ou les points de vente directe chez les producteurs locaux.**

S'agissant de la formation, **la Région :**

- **poursuivra son soutien à des formations de professionnels créateurs/repreneurs d'entreprise** dans le cadre du Programme Régional de Formation. Pour ce faire, la Région, en lien avec ses partenaires, définira les besoins réels du bassin et les mettra en regard des effectifs déjà formés.

- **encouragera la diversité des organismes de formation** pouvant ainsi répondre à des projets localisés, en prenant en considération la grande diversité des parcours des créateurs.

3.2 Accompagner les projets et la structuration des acteurs œuvrant dans tous les secteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS)

L'ESS est souvent peu identifiée alors qu'elle regroupe des secteurs d'activités variés et créateurs d'emplois difficilement délocalisables de par la forme juridique des entreprises créées (associations, coopératives, mutuelles ...) et offre un panel de biens et de services aux personnes renforçant le lien social (lien intergénérationnel, interculturel ...).

Par la création d'un Pôle Ressources et de Coopération ESS, qui pourrait se réunir sous forme de groupes de travail, l'objectif est, sur la base d'un diagnostic de territoire partagé :

- **de créer un espace de dialogue territorial entre les acteurs** représentatifs de l'ESS **et les collectivités**, propice aux coopérations et au développement d'innovations sociales,
- d'engager des réflexions collectives en vue de **faire émerger des réponses nouvelles** aux enjeux du territoire,
- de **définir une stratégie commune et continue de coopération et de mutualisation**, au service de projets économiques de développement local,
- **d'accompagner l'émergence de projets collectifs** en favorisant les liens entre les différents acteurs économiques, territoriaux et les réseaux d'accompagnement,
- de **renforcer les pratiques des entreprises de l'ESS.**

Cette animation territoriale permettrait de mettre en œuvre des partenariats dans différents secteurs identifiés par la CRESS (Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire) avec les acteurs du bassin de vie :

- **la santé et la cohésion sociale et territoriale** en déclinaison du projet territorial de santé. Une réflexion serait à engager sur le développement de services de soins et d'accompagnement mutualiste face à l'augmentation des personnes en situation précaire ne pouvant plus se permettre d'avoir une mutuelle santé, l'isolement des personnes notamment âgées ;
- **l'agriculture** avec des actions visant à développer la coopération de production (CUMA), l'emploi salarié dans les exploitations agricoles (Groupements d'employeurs), la production d'énergie renouvelable valorisant la biomasse, les **circuits courts** d'approvisionnement ;
- **l'insertion par l'activité économique** par un **soutien à l'emploi au sein d'associations** (via CAP'Asso) et le recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics ;
- **la transmission-reprise d'entreprises** par un **soutien aux Sociétés Coopératives Participatives (SCOP)** et aux **Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC)** ;

Enjeu 4 : L'amplification des synergies entre entreprises à travers des dynamiques de réseaux et de coopération

Priorité d'action sur le territoire

4.1 Encourager la structuration des acteurs pour développer les synergies

Pour développer des synergies, il est essentiel de favoriser l'ouverture des entreprises sur les pôles et clusters régionaux, de communiquer auprès des entreprises et de favoriser la mise en réseau des acteurs.

L'un des principaux moyens, pour une meilleure coopération entre entreprises, laboratoires de recherche et centres de formation est de renforcer la présence de nombreux pôles, clusters ou groupement d'entreprises : GEAR (projet de pôle aréodéfense en cours de réflexion) PICF (pôle Industriel Cœur de France, AGHIR (Autonomie Gérontologie Handicap Innovation Recherche), Aérocentre, Elastopôle, DREAM, « Sciences et Systèmes de l'Energie Electrique » S2E2...et hors région, le pôle européen de la céramique et Viaméca.

Dans ce domaine, la Région accompagnera l'animation des pôles et des clusters et apportera un soutien aux projets collaboratifs de recherche et développement.

4.2 Développer une dynamique de réseau avec le cluster AGHIR

Le cluster AGHIR (Autonomie Gérontologie Handicap Innovation Recherche) s'appuie notamment sur les expertises et capacités d'innovation d'entreprises régionales, de laboratoires universitaires de recherche, de centres de ressources et plateformes technologiques, de structures médicales sanitaires et médico-sociales. Il compte parmi ses adhérents, outre la société AGIL'HAND et EUROPISCINE SERVICES et PCE, plusieurs laboratoires et le Centre Hospitalier de Vierzon.

La dynamique de réseau avec le cluster AGHIR est à développer pour densifier le nombre de partenaires et adhérents et, amplifier l'action commerciale afin de constituer une autonomie financière nécessaire à sa pérennisation. **Le renforcement de la recherche sur la perte d'autonomie et le développement d'actions collectives sont deux axes à conforter.**

La Région portera une attention particulière à l'analyse des projets impliquant des partenaires locaux, portés par ce cluster, en vue d'éventuels financements, qu'il s'agisse d'un abondement régional à un financement de type Fonds Unique Interministériel, de l'Appel à Projets Innovation régional visant exclusivement les PME ou bien encore des Appels à Projets Recherche régionaux.

4.3 Susciter et accompagner les projets d'innovation

L'innovation dans toutes ses dimensions est l'un des facteurs clés de la compétitivité d'une entreprise. Intégrer cette « culture de l'Innovation » devient une priorité pour le tissu industriel local, caractérisé par l'importance du secteur de la sous-traitance industrielle.

Les interventions régionales pour l'accompagnement de l'innovation sont variées : **aides financières directes** par le biais des dispositifs **Contrats d'Appui aux Projets** CAP'Développement volet Innovation Centre et CAP R&D Centre, Appel à Projets PME Innovation, création d'un **volet « ARDAN Innovation »** au sein du dispositif traditionnel ARDAN CENTRE et **participation au fonds d'amorçage régional EMERGENCE INNOVATION 1**.

A cette fin, **la Région, en lien avec l'ARITT** (Agence Régionale pour l'Innovation et le Transfert de Technologie), **met en œuvre l'opération Berrinnov afin de :**

- **soutenir financièrement les études de faisabilité des projets d'innovation** portés par les entreprises
- **intensifier les interventions des membres du Réseau Centre Innovation** (regroupant toutes les structures publiques et parapubliques d'appui à l'innovation tels que les CCI, l'ARITT, la Région, OSEO, etc.) **auprès des entreprises ;**
- **soutenir la « montée en gamme » de l'offre des sous-traitants en particulier dans le secteur industriel**, notamment via la dimension « innovation par les services » **en lien avec le cluster NEKOE que la Région soutient financièrement ;**
- **mettre en relation les entreprises du territoire avec les pôles de compétitivité et les clusters locaux** (notamment le Pôle Industriel Cœur de France et le cluster AGHIR) ainsi que la plateforme technologique PROTOCENTRE et le Centre Technologique ICERMA;
- **renforcer le « capital humain »** dédié à l'innovation dans les entreprises.

B. Le renforcement de la formation initiale et professionnelle

📌 Enjeu 5 : Une meilleure prise en compte des évolutions des besoins des entreprises tout en répondant aux besoins du public

👉 Priorités d'actions sur le territoire

Sur les territoires, les difficultés et les évolutions structurelles de l'économie régionale ont rendu nécessaire la mise en place d'une politique de sécurisation et de promotion des parcours professionnels concertée entre les différents acteurs.

C'est pourquoi **la Région a souhaité associer activement les partenaires économiques et sociaux au processus d'élaboration de la carte des formations professionnelles.**

L'objectif est d'adapter l'offre de formation, quantitativement et qualitativement, tant au travers de la formation initiale (formation sous statut scolaire et apprentissage) que de la formation continue des actifs (demandeurs d'emploi et salariés), dans une logique de formation tout au long de la vie. Cette démarche s'inscrit, conformément aux priorités définies dans le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles, dans une logique d'élévation des niveaux de qualification, de mise en place de filières de formation et de mutualisation des plateaux techniques entre les établissements de formation.

5.1. Adapter l'offre de formation en lien avec les bassins limitrophes pour mieux répondre aux besoins identifiés

Le bassin de vie est concerné par plusieurs démarches territoriales de GPECT portées par différents acteurs : la Maison de l'Emploi de Romorantin, le Pays de Vierzon, la Chambre des Métiers du Loir et Cher sur les filières bois énergie et construction

La Région participera aux diagnostics territoriaux s'inscrivant dans les démarches de GPEC territoriales et portera une attention particulière aux projets coordonnés impliquant les acteurs du bassin de vie et des territoires voisins.

Par ailleurs, **pour l'élaboration de la carte des formations, la Région et le Rectorat organisent les concertations avec les acteurs économiques** (branches, regroupement d'entreprises – Pôle Industrie Cœur de France, clusters, pôle de compétitivité, ...), afin d'adapter au mieux l'offre de formation initiale en lien avec la réalité économique nationale et avec la spécificité du territoire.

La Région vise par ces partenariats et dans le cadre de ses compétences concernant l'élaboration de la carte des formations professionnelles, à garantir une offre de formation la plus diversifiée sur le bassin de vie, au sein des lycées Vaillant-Cassin et Henri Brisson, en fonction des spécificités du territoire et de son évolution.

De plus, **la Région prendra appui sur son Fonds Réactif Emploi Formation pour intervenir en fonction de cas particuliers identifiés au cours de l'année.**

5.2. Proposer un lieu adapté permettant d'organiser des formations professionnelles

Développer la complémentarité des modes de formation est un moyen de proposer une offre de formation la plus complète possible. Elle permet par la mixité des publics (formation initiale et formation continue, statut scolaire et apprenti) la pérennisation des filières existantes mais aussi la diversification de l'offre de formation.

Le lycée Henri Brisson dispose de plateaux techniques permettant de former le public au regard des grandes évolutions industrielles. Il intervient sur les champs de la **formation initiale de la formation continue**. Pour satisfaire aux besoins de main d'œuvre très qualifiée, les formations des domaines de la simulation et des matériaux sont ouvertes. Ce lycée est **spécialiste du prototypage rapide** en région Centre. Le GRETA du Cher s'appuie largement sur le lycée et utilise ses plateaux techniques. Les organismes de formation utilisent également, selon leurs besoins, les plateaux techniques des lycées René Cassin et Saint Joseph.

L'objectif est de travailler l'articulation des modes et des actions de formation avec les lycées, en lien avec les entreprises, de développer la capacité à répondre à leurs besoins.

En complément des plateaux techniques existants, la Région accompagnera un projet de plateforme de formation permettant de proposer des locaux à disposition d'organismes qui souhaiteront intervenir à Vierzon.

Enjeu 6 : L'élévation du niveau de formation des habitants et l'accompagnement des demandeurs d'emplois et des jeunes

Priorités d'actions pour le territoire

6.1 Poursuivre l'amélioration des conditions d'enseignement dans les lycées

Des opérations d'aménagement portant sur l'efficacité énergétique des bâtiments, leur entretien, le cadre de vie des lycéens ainsi que l'adaptation aux évolutions des pratiques pédagogiques **seront conduites pour les lycées Henri Brisson et Edouard Vaillant – René Cassin**. La rénovation et mise en conformité des internats est une priorité ainsi que **l'installation de la filière Accompagnement Soins et Service à la Personne au lycée Vaillant-Cassin**.

Ces investissements permettront d'améliorer les services apportés aux lycéens et contribueront à rendre l'offre locale plus attractive.

6.2. Lutter contre le décrochage scolaire

La Région accompagnée de ses partenaires de l'éducation et de la formation **se mobilisera pour permettre aux jeunes qui quittent prématurément la formation initiale, de « raccrocher » au système et d'obtenir une qualification**. Sur le bassin de vie de Vierzon, les opérations de mobilisation se déclinent de la manière suivante :

- **« Assure ta Rentrée »** : chaque rentrée, la Région et l'Etat coordonnent un dispositif destiné aux jeunes sans solution de formation et permettant un retour en lycée ou en CFA du bassin de vie.
- **« Assure ton Avenir »** : un projet mis en œuvre par l'Etat et la Région pour lutter contre le décrochage scolaire comprend plusieurs volets :
 - **Appui au fonctionnement de la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs** qui a pour mission de repérer, contacter les jeunes et leur proposer une solution de retour en formation qualifiante (voie scolaire, apprentissage, formation continue) ou d'insertion professionnelle.
Sur le bassin de vie de Vierzon : la coordination de la plate-forme est assurée par le CIO qui fédère autour de lui les établissements d'origines des jeunes, les missions locales de Vierzon, de Mehun-sur-Yèvre, d'Aubigny-sur-Nère, etc.
 - **Assure ton Année ! »** pour remettre en selle des jeunes repérés par la plateforme sans solution ou qui ont décroché en cours d'année scolaire, **la Région financera des parcours d'accompagnement et de remise à niveau** Pour le Cher, ces parcours sont ainsi mis en œuvre par le GRETA au sein du Lycée Pierre-Emile Martin à Bourges.
Ce dispositif pourrait être développé à court terme sur Vierzon si des jeunes y étaient repérés sans solution.
- **Le suivi des apprentis en entreprise par les formateurs et les espaces de médiation ouverts dans les CFA seront soutenus par la Région**. Le déploiement de l'Espace Numérique de Travail (ENT) régional NET'O CENTRE constituera un outil efficace de communication au quotidien entre les équipes pédagogiques, les apprentis et les maîtres d'apprentissage.

6.3. Favoriser l'accès aux 1^{ers} niveaux de qualification

L'offre de formation proposée par la Région pour les publics demandeurs d'emploi et les salariés fragilisés constitue ainsi un des leviers d'action pour contribuer activement à la lutte contre le chômage et la sécurisation des parcours professionnels.

L'action de la Région sur ce bassin sera la suivante :

- **Intervenir prioritairement vers les publics particulièrement exposés aux effets de la crise par l'acquisition des 1^{ers} gestes professionnels ainsi que l'accès aux 1^{ers} niveaux de qualification.**
- **Mobiliser les différents outils d'intervention de la Région en faveur de la qualification des actifs** (programme régional de formation, chèque formation, Fonds Réactif Emploi Formation, visas libres savoirs, Pacte de Continuité Professionnelle, chèque accompagnement VAE) **en articulation avec Pôle Emploi de Vierzon.**
- **Améliorer l'accompagnement des personnes pour la valorisation de leurs savoir-faire en lien avec Pôle Emploi (VAE, formation continue...)**
La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), l'acquisition ou le développement de compétences par la formation sont des leviers d'insertion professionnelle pour les demandeurs d'emploi. **La Région soutiendra l'information et le conseil ainsi que l'accompagnement des personnes souhaitant s'engager dans une VAE.**

6.4 Faciliter l'adéquation entre l'offre existante en matière de logement et les besoins spécifiques des jeunes apprenants

L'accessibilité économique comme géographique au logement, à la mobilité, à l'éducation ou à l'information est une condition de réussite dans le parcours des apprenants lors de la formation initiale puis de l'insertion professionnelle.

Afin d'identifier les problématiques et apporter des réponses adaptées au territoire, **la Région encouragera la réalisation d'une étude sur les besoins spécifiques du logement des jeunes** pour identifier les freins à leur parcours de formation et dégager les actions à conduire.

La Région priorisera son intervention pour soutenir :

- **Le développement du « e-logement des apprenants » qui doit recenser l'ensemble de l'offre de logements et d'hébergements mobilisable sur le territoire en séjours courts et fractionnés** (en internat de lycée ou de CFA, en résidence universitaire, en foyer de Jeunes travailleurs, etc.) et ainsi permettre aux apprenants de se loger pendant toute la durée de leur formation.
- **Les réponses de type, intermédiation locative** (sous location) qui permet une réponse aux besoins temporaires de logements facilitant l'insertion et faisant l'objet d'un accompagnement social.
- **Une réflexion liée aux problématiques territoriales de mobilité des jeunes avec recensement des actions liées à la mobilité** existant sur le territoire et la co-construction avec un ensemble de partenaires d'un plan d'actions de la mobilité.

6.5 Favoriser l'ouverture des jeunes vers des situations nouvelles, au-delà de leur bassin de vie

Dans le cadre du Programme Régional de Formation financé par la Région, pour 2013 et 2014, une commande a été passée afin que les organismes de formations développent chez les bénéficiaires de formations leur capacité à « oser » se projeter au-delà de leur territoire. Au moyen de mises en situation, il s'agit d'aborder autant l'appréhension géographique et les possibilités qui existent au-delà de leur bassin de vie, que l'appréhension plus comportementale et les possibilités d'actions pour s'insérer dans l'emploi (sollicitation des institutions-clés qu'ils connaissent peu ou pas assez par exemple).

Dans le cadre de l'appel à projet 2015-2016, **la Région développera et poursuivra cette action pour aider les jeunes** à ne pas limiter leurs champs d'investigation à leur territoire et à faciliter l'émergence de projets individuels au-delà d'habitudes restrictives.

Enjeu 7 : L'attractivité des actifs dans des secteurs déficitaires d'embauches

Priorités d'actions pour le territoire

7.1 Poursuivre la valorisation de certains métiers déficitaires

Dans le cadre du futur Service Public Régional de l'Orientation (CIO, Missions locales, Pôle Emploi), la thématique « valorisation des métiers déficitaires en termes de main d'œuvre » pourra être intégrée à la feuille de route des acteurs.

Pour ce projet, une information sera à réaliser auprès des partenaires engagés dans des démarches de GPECT sur le bassin de vie.

La Région sollicitera les acteurs pour intégrer cette thématique et s'engagera sur des actions concrètes et partenariales à mettre en œuvre dans le cadre de leur mission de service public.

Enjeu 8 : L'identification des éventuels besoins en compétences des services à la personne

Priorités d'actions sur le territoire

La Région :

- **étudiera**, en lien avec l'Agence Régionale de la Santé, **les besoins en formation découlant notamment de la GPEC des établissements du secteur de la santé et, plus généralement, de l'aide aux personnes.**
- **accompagnera les évolutions professionnelles des demandeurs d'emploi et des salariés au travers des concertations avec les organismes de formation du secteur, afin de mettre** en place des modules de formation liés notamment à la validation des acquis de l'expérience. **Les actions de formation** qui seront identifiées dans ce cadre pourraient être mises en place en **s'appuyant en priorité sur l'Institut de Formation d'Aide-Soignant et l'Institut de formation en soins infirmiers rattaché au Centre Hospitalier de Vierzon.**
- **interviendra en mobilisant ses dispositifs et en articulation avec Pôle Emploi de Vierzon** pour les formations qui seront nécessaires aux personnes engagées dans un processus de VAE,

C. La valorisation des ressources territoriales

Enjeu 8 : Le développement de la filière bois énergie et construction

Priorités d'actions sur le territoire

La Région priorisera son intervention sur des actions permettant la structuration de la filière bois :

➤ **Actions favorisant l'innovation et le développement technologique dans les entreprises de première transformation**

L'innovation et le développement technologique sont indispensables à la filière afin de proposer des produits à plus forte valeur ajoutée.

Arbocentre, au travers notamment du CAP Forêt et Bois, met en place des actions incitant les entreprises à privilégier l'innovation : mise en relation d'entreprises du bois avec des designers, études de faisabilité de produits en bois local (bâtiments modulables, murs en bois massif, ...), rencontres d'affaires en bois locaux, réflexion quant à la mise en place de prêt d'honneur ou d'avance de trésorerie, ...

Ce dispositif est soutenu par la Région et il est important de mobiliser les entreprises locales dans cette dynamique.

➤ **Actions favorisant l'utilisation du bois local dans la construction**

Dans le cadre du CAP Forêt et Bois, Arbocentre, coordonne la mise en place d'actions favorisant le développement des marchés des bois locaux en faisant connaître aux maîtres d'ouvrages les performances et l'intérêt des bois locaux (exemple : rencontre les collectivités territoriales de la région Centre pour les inciter à utiliser plus de bois locaux dans la construction, les aménagements et l'énergie).

Cette valorisation du bois d'œuvre et du bois de construction va favoriser le développement de la filière bois énergie en exploitant les bois les moins rémunérateurs à travers notamment les circuits d'alimentation de petites chaufferies collectives. Ce travail de structuration est assuré sur le territoire par la Chambre d'agriculture et la chambre de Commerce et d'Industries du Cher.

L'ensemble des actions accompagnées par la Région devra s'inscrire dans la stratégie régionale de développement de la filière bois élaborée en partenariat avec la DRAAF et l'ADEME et s'appuyer sur les chartes forestières des Pays Grande Sologne-Vierzon et Sancerre Sologne.

Enjeu 9 : La pérennisation d'une agriculture diversifiée qui s'appuie sur des productions de qualité

Priorités d'actions sur le territoire

9.1 Sécuriser l'élevage, notamment l'élevage caprin

Le maintien des exploitations d'élevage nécessite une maîtrise accrue des coûts production liés notamment aux intrants, mais également une performance accrue des outils de production.

La Région soutiendra le programme régional herbe et fourrage dont l'objectif est entre autres d'accompagner les éleveurs à améliorer la gestion de l'herbe, donc à favoriser leur autonomie alimentaire. Il est important d'inciter les éleveurs à intégrer la démarche pilotée par la Chambre d'agriculture. **La Région, dans le cadre des CAP filière, accompagne également les éleveurs dans la modernisation de leurs outils de production** (ou bien via l'utilisation d'une CUMA), favorisant ainsi la compétitivité de ces derniers.

La Région concourra au maintien d'exploitations agricoles, en favorisant la **transmission reprise** à travers des actions de suivis des futurs cédants et d'appui au conseil des porteurs de projets qui s'installent dans le cadre du **CAP Installation**.

La Région pourra plus particulièrement favoriser la transmission des terres pour l'installation des jeunes agriculteurs par une aide à :

- **l'élaboration d'une stratégie foncière agricole volontariste** en lien avec les différents opérateurs (la SAFER par exemple) **et la spatialisation des secteurs agricoles à préserver ;**
- des **acquisitions foncières** par les collectivités locales

9.2 Contribuer à la structuration des circuits de proximité de distribution et d'approvisionnement

La Région souhaite favoriser la mise en place de structure collective de vente/de transformation de produits ou d'organisation logistique permettant de faciliter l'approvisionnement de la restauration collective. Elle sera particulièrement attentive à l'appui apporté par les chambres consulaires à leurs ressortissants dans ce domaine.

Concernant **les produits AB**, la Région poursuivra son soutien aux producteurs **souhaitant se convertir** (suivi personnalisé pendant la période de conversion et soutien à la certification). Concernant l'approvisionnement de la restauration collective, **les producteurs et les transformateurs sont encouragés à intégrer la plate-forme régionale Selbio-Centre pour mieux organiser les approvisionnements de la restauration collective en produits issus de l'agriculture biologique.**

Elle accompagnera également **les opérations permettant de développer la transformation et la vente à la ferme, la diversification des productions** de l'exploitation, **les aménagements de places de marchés, les actions collectives** permettant d'introduire des productions locales dans la restauration hors domicile, **les investissements concourant à améliorer et diversifier la pratique des artisans des métiers de bouche...**

Enfin, il conviendra **d'engager les professionnels à adhérer à la signature © du Centre** afin de profiter de la mise en synergie des d'initiatives locales mais surtout de bénéficier d'une dynamique de communication et de valorisation à l'échelle du territoire régional.

9.4 Poursuivre la dynamique de la filière viticole Reuilly et Quincy et la démarche de labellisation AOP de l'Agneau Solognot engagée

Le territoire est riche de la présence d'une AOC viticole (Reuilly et Quincy), qu'il convient d'encourager à se structurer au travers du dispositif de filière locale.

La Région étudiera les programmes d'actions issus de cette démarche collective et pourra apporter son soutien aux investissements individuels ou collectifs, aux actions de communication et de promotion (y compris à l'export) et à l'animation.

La Région souhaite que les acteurs professionnels s'appuie sur les compétences de l'Interprofession pour mettre en place des démarches œnotouristiques de qualité et concertées au niveau du territoire du bassin de vie et plus largement du bassin de production. **Elle sera plus particulièrement attentive à ce que l'appellation rejoigne la démarche collective de labellisation du territoire « vignoble et découverte »** qui va être élaborée par le BIVC au cours de l'année 2014 (cf action 10.2).

La démarche de l'agneau Solognot sera soutenue dans le cadre de la mise en place d'une filière locale. Elle pourra également s'appuyer sur le dispositif du Cap filière ovine.

9.5 Valoriser et accompagner les filières à forte valeur ajoutée, génératrices d'emplois : semences, horticulture...

L'introduction dans l'assolement de cultures à forte valeur ajoutée est une opportunité pour le territoire. Pour la production de semence, afin de sécuriser les nouveaux producteurs, **la Région incite les professionnels à recourir à l'accompagnement personnalisé mobilisable au titre du CAP Semence.** De même **les investissements** nécessaires à cette nouvelle production **pourront être accompagnés** soit à titre individuel (CAP semence), soit à titre collectif (CUMA).

La Région sera attentive à la filière horticole et souhaite que les professionnels s'intègrent des démarches projet de filière (CAP). Ces dispositifs vont leur permettre de bénéficier de soutiens dans le cadre notamment de leurs actions collectives mais également dans la mise en place d'expérimentation.

9.6 Conserver la complémentarité des systèmes de production céréales/vignes

Afin de « réserver » les terres viticoles et favoriser le développement de ce type d'activité complémentaire aux céréales, **la Région pourra accompagner la réalisation d'études de terroirs** (cartographie des zones). **Elle soutiendra également le développement d'outils communs d'exploitation et de valorisation de la vigne.**

9.7 Promouvoir les produits du Berry

La Région engagera l'ensemble des acteurs concernés (producteurs, artisans, restaurateurs, transformateurs, professionnels de l'accueil touristique...) **à adhérer à la signature régionale © du Centre** afin de profiter de la mise en synergie des initiatives existantes sur le territoire (exemple : démarche « made in Berry ») mais surtout de bénéficier d'une dynamique de communication et de valorisation à l'échelle du territoire régionale.

La Région soutiendra les actions de CENTRECO (mise en réseau d'acteurs, organisation d'événements ...) pour la mise en place de la signature régionale et les opérations d'adaptation de l'offre à la demande (diversification agricole, transformation sur l'exploitation...).

Enjeu 10 : L'aménagement et la promotion de l'itinéraire cyclable du canal de Berry

Priorités d'actions sur le territoire

10.1 Aménager la véloroute du canal de Berry et développer les services touristiques associés

De par sa connexion avec la Vallée du Cher et la ville de Bourges, et le lien avec les boucles de « la Sologne à vélo », la réalisation de la **véloroute « Cher-canal de Berry » présente un potentiel de développement touristique important**, susceptible d'entraîner la mise à niveau des équipements et des services pour accueillir une clientèle familiale (diffusion du label Accueil Vélo dans des hébergements de charme par exemple) et des retombées économiques supplémentaires liées à la restauration, les animations et les manifestations sur l'itinéraire.

L'aménagement de la nouvelle véloroute du canal de Berry sera accompagné par la Région.

Avec 5 autres véloroutes identifiées dans le SRADDT, ce projet participe à l'ambition de la Région de devenir la première région de tourisme à vélo en France

Enjeu 11 : La mise en synergie des activités de loisirs, d'itinérances et de visites émergentes

Priorité d'action sur le territoire

11.1 Encourager la « mise en tourisme » des domaines viticoles

La Région pourra accompagner leur ouverture au public et la qualification de l'accueil (équipements et services) en vue de leur intégration à différentes formes de valorisation :

- réseau des caves touristiques labellisées par le Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre (BIVC)
- route des Vins entre Reuilly et Sancerre (Cher) ;
- produit touristique couplant des animations culturelles ou des visites de sites touristiques situés sur le bassin ou les bassins limitrophes avec des visites de caves ;

La Région poursuivra son soutien au BIVC notamment pour assurer la labellisation des domaines viticoles.

11.2 Intégrer l'oenotourisme à l'offre de produits touristiques

L'oenotourisme peut constituer un moyen d'enrichir l'offre de séjours touristiques, en complément de la découverte du patrimoine culturel et naturel, notamment autour des sites de visite majeurs, à proximité ou dans le bassin de vie.

Les acteurs des Appellations d'Origine Contrôlée (AOC) Reuilly, Quincy et Menetou-Salon sont invités à se rapprocher de la Ville de Bourges (candidature pouvant être portée par l'Office de Tourisme) pour une labellisation « Vignobles et Découvertes » (label national). **La Région soutiendra les actions permettant d'aboutir à cette distinction.**

Les appellations Quincy, Reuilly et Menetou-Salon, en association avec l'Office de Tourisme de Bourges, portent le projet d'une candidature au label national « Vignobles et Découvertes », pour promouvoir l'oenotourisme.

La Région encouragera l'animation menée par le Bureau Interprofessionnel des Vins du Centre (BIVC) afin de développer **l'oenotourisme**.

Par ailleurs, à terme l'aménagement de la véloroute Cher-Canal de Berry à vélo fournira également un motif de produits assemblés (« packages »), pouvant combiner itinérances douces, oenotourisme et patrimoine culturel, par les Offices de Tourisme et l'Agence Départementale du Tourisme, sous la marque « Berry Province ».

10.3 Améliorer la qualité de l'offre d'hébergement, voire la capacité d'accueil des hébergements en lien avec les potentialités de développement

L'activité du Centre de Congrès de Vierzon, axée sur le tourisme d'affaires, pourrait inciter à la modernisation et à l'amélioration des capacités d'accueil des hébergements touristiques, afin de conforter les séjours dans le bassin de vie.

La Région via le CAP Hébergements touristiques pourra accompagner les projets de création ou de rénovation des hôtels, campings et hébergements labellisés (gîtes et chambres d'hôtes), afin de répondre à l'évolution de la demande des clientèles.

Enfin, les projets de tourisme équestre en Sologne, de même que la démarche visant à structurer la destination Sologne et l'offre touristique (dans un premier temps en Loir-et-Cher), pourraient avoir des prolongements sur le territoire ou bénéficier indirectement au bassin de vie de Vierzon.

II. DES TERRITOIRES ATTRACTIFS ORGANISÉS EN RÉSEAU

A. Le renforcement de l'attractivité et du rayonnement de Vierzon et le maintien d'un maillage équilibré prenant appui sur Salbris et les autres pôles de proximité

Enjeu 12 : Le renforcement des fonctions urbaines de Vierzon et l'affirmation des centralités des pôles de services

Priorités d'actions sur le territoire

12.1 Poursuivre la requalification des espaces publics

La requalification des espaces publics s'inscrit dans **une démarche globale ambitieuse de réhabilitation et de réaménagement du centre-ville de Vierzon qui concerne à la fois l'habitat** en s'appuyant sur une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et une Opération de Restauration Immobilière (ORI), **le commerce et l'aménagement urbain**.

Dans le prolongement des premiers aménagements accompagnés par la Région (place Gabriel Péri) qui contribuent à renouveler l'image du centre-ville et à renforcer son attractivité, **la Région contribuera aux opérations sur les espaces publics du centre-ville de Vierzon** (celui de la place Vaillant-Couturier est en cours) et plus largement sur l'ensemble du bassin de vie répondant aux usages de lien social, d'animation commerciale et de valorisation du patrimoine.

12.2 Réhabiliter les locaux commerciaux vacants

La Région pourra apporter son soutien à l'amélioration et la transformation des locaux commerciaux vacants dans le cadre d'une opération collective de type OCMACS (opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services) pour redynamiser le commerce du centre-ville de Vierzon en s'appuyant sur la Maison des projets (ingénierie mise à la disposition des propriétaires et des commerçants pour aider à la réalisation des projets de réhabilitation des immeubles et au développement de l'activité commerciale).

12.3 Renforcer l'animation commerciale

En complémentarité de l'intervention sur le bâti, la redynamisation commerciale nécessite l'animation du centre-ville de Vierzon en lien notamment avec fédération des associations de commerçants. En complément de l'Etat, **la Région soutiendra les études préalables et les opérations collectives de communication, de promotion et d'animation dans le cadre d'une OCMACS.**

12.4 Affirmer les fonctions de centralité des pôles de services en soutenant les équipements culturels et sportifs structurants

La Région priorisera son soutien au développement et à la réhabilitation/rénovation/extension des équipements sportifs et culturels structurants tels que :

En matière culturelle :

- le projet de **musée de l'histoire industrielle et ouvrière** (labellisé Musée de France) à Vierzon
- le projet de **conservatoire de musique à Vierzon**

Par ailleurs, **la Région :**

- **veillera à conforter et amplifier l'offre culturelle du Mac-Nab** (scène régionale) et soutiendra le travail en réseau des acteurs culturels, pour amplifier la diffusion, l'animation et le rayonnement culturel sur le bassin de vie, de même avec les acteurs sportifs et les initiatives menées dans le domaine du sport.
- **poursuivra son soutien**, via les PACT, à la mise en œuvre de programmation culturelle visant la pluridisciplinarité artistique (danse, théâtre, musique...) et la diversité des formes d'expression artistique (manifestations littéraires, spectacles vivants, expositions...).
- **accompagnera** dans ce cadre, en partenariat avec Culture O Centre, **les collectivités pour une meilleure qualification des programmations culturelles** communautaires, intercommunautaires voire à l'échelle du bassin de vie (passage en pluridisciplinarité, portage pluricommunal, intronisation dans les milieux artistiques régionaux, organisation des modes de gouvernance) **et pour favoriser la circulation des productions régionales** (promotion d'artistes de la région Centre).

Enjeu 14 : Le renforcement de l'offre de services : santé, petite enfance personnes âgées

Priorités d'actions sur le territoire

14.1 Accompagner la mise en œuvre d'un Projet Territorial de Santé (PTS)

Hormis Vierzon, l'ensemble du bassin de vie est identifié en zone carencée dans le plan Urgence Santé de la Région.

La Région participera à l'élaboration du PTS sur le bassin de vie par un soutien :

- à une animation territoriale portée par les collectivités concernées pour élaborer un diagnostic territorial, accompagner l'émergence de projets collectifs et aider l'ensemble des professionnels de santé (y compris les associations du secteur médico-social) à élaborer leur projet médical, et pour déployer les actions du Contrat Local de Santé porté (CLS),
- au cas par cas, à certaines actions du programme du Contrat Local de Santé de Vierzon,
- au maillage cohérent de structures d'exercices regroupées : centre de santé dont celui de Vierzon, maison de santé pluridisciplinaires (MSP), cabinet satellites de MSP, pôles paramédicaux et la création d'un centre de santé à Vierzon) ou dans le cadre de dispositif de type PAIS (plateforme alternative d'innovation en lien avec l'hôpital de Blois) pour permettre de maintenir une offre de proximité
- au renforcement des équipements du centre hospitalier de Vierzon (plateau technique) et des compétences médicales

La Région sera attentive à l'accès aux soins dans les quartiers d'habitat social.

Par ailleurs, le manque de structures médicaux sociales évoqué lors de la concertation doit interpellier les collectivités et l'Etat en situation de responsabilité.

14.2 Accroître l'offre de garde en structures collectives sur les secteurs déficitaires

En complément des équipements existants, (multi-accueil, Relais Accueil Maternelle, Accueil de Loisirs Sans Hébergement), **la Région pourra accompagner des projets permettant le développement de l'offre de garde collective** sur les secteurs déficitaires : **Nançay/Neuvy sur Barengeon, Lury sur Arnon/Massay et Pierrefitte sur Sauldre/Souesmes.**

14.3 Anticiper les besoins pour les personnes âgées

Au regard du vieillissement de la population, **la Région encourage le territoire à mener une réflexion sur les réponses en termes d'adaptation du logement aux personnes âgées pour favoriser le maintien à domicile, correspondant à une aspiration des populations.**

Aussi, **les initiatives en faveur de l'adaptation des logements au vieillissement situées de préférence dans les pôles de services et de l'hébergement spécifique des personnes âgées pourront être étudiées par la Région**, sous réserve d'une approche partagée avec le Département.

 **Enjeu 15 : L'inscription du bassin de vie dans une dynamique de réseau à différentes échelles territoriales**

 **Priorités d'actions sur le territoire**

15.1 Le développement de la coopération entre les pôles de Salbris, Romorantin et Vierzon et entre Vierzon Châteauroux et Bourges

Les acteurs locaux ont exprimé leur souhait d'engager une démarche de coopération à différentes échelles territoriales : entre les pôles de Vierzon, Salbris, Romorantin d'une part, et entre Vierzon, Châteauroux et Bourges d'autre part.

Les acteurs locaux doivent définir une méthodologie de travail et la nature de la coopération en fonction de leur besoin : acteurs, thématiques (déplacement et infrastructures de transport, économie...) et les modalités d'organisation et d'animation : gouvernance, ingénierie dédiée....

La Région soutiendra toutes initiatives en ce sens.

Par ailleurs, le renforcement des relations entre les 3 pôles du Berry que sont Vierzon, Châteauroux et Bourges et l'inscription de Vierzon dans ce réseau de villes pour tirer parti d'atouts supplémentaires (aéroports de Déols) ont été affirmés lors de la concertation.

Les conditions dans lesquelles cette coopération pourrait s'organiser nécessitent d'être approfondies par les collectivités concernées. **La Région sera attentive à l'égard de l'émergence de toute initiative contribuant à cet objectif.**

15.2 Le renforcement de l'ingénierie des pôles constituant l'armature urbaine

L'ingénierie territoriale est un élément déterminant dans le développement du territoire. Or, les collectivités du bassin de vie ne disposent pas toutes de ressources permettant d'impulser des réflexions stratégiques et de monter les projets qui en découlent.

La Région encouragera les pôles et les intercommunalités à engager une réflexion visant à :

- **identifier les ressources disponibles** et les besoins d'accompagnement non couverts
- **organiser, structurer une offre d'ingénierie mobilisable** à l'échelle du le bassin de vie, voire élargie à d'autres pôles à proximité : Romorantin, Bourges notamment.

Cette offre d'ingénierie pourrait être mutualisée et mobilisable au profit des pôles et des intercommunalités composant le bassin de vie et dont la Communauté de Communes de Vierzon Berry Sologne pourrait être le support.

B. La mise en œuvre d'un urbanisme durable

✚ Enjeu 13 : La densification du tissu urbain existant selon des principes d'urbanisme durable

☞ Priorités d'actions sur le territoire

13.1 Accompagner les projets de requalification de friches industrielles et de renouvellement urbain

La reconversion d'anciens sites industriels à Vierzon et à Salbris (MBDA en Technoparc accueillant des PME) lié à leur passé industriel commun peut offrir de nouvelles opportunités de développement économique. **La Région priorisera son action à des opérations telles que :**

- la **poursuite de la réhabilitation de l'ancien site d'armement de GIAT Industrie à Salbris**
- la **réhabilitation du bâtiment à structure Eiffel du site de la société française en centre-ville de Vierzon** en vue de créer un ensemble de loisirs et de culture et visant à compléter l'offre existante (centre de congrès et cinéma)
- la **réhabilitation d'un bâtiment industriel en structure d'hébergement de personnes démunies.**

L'exploration des friches et de zones de renouvellement urbain serait intéressante à conduire à l'échelle du bassin de vie.

✚ Enjeu 16 : La requalification des quartiers d'habitat social et de l'habitat dégradé en centre-ville de Vierzon

☞ Priorités d'actions sur le territoire

16.1 Achever le programme de rénovation urbaine à Vierzon

La Région **poursuivra son soutien pour permettre l'achèvement du programme de rénovation urbaine des quartiers Henri Sellier et du Colombier à Vierzon** par la Ville et l'Office Public HLM du Cher engagé en 2008.

Dans la continuité des actions réalisées, les opérations accompagnées par la Région concernent :

- des aménagements d'espaces publics, la requalification de voiries structurantes et le réaménagement de quelques voiries desservant des îlots nouvellement créés ;
- des opérations d'équipements sportifs, locaux associatifs, l'antenne HLM et la maison de la justice ;
- la surcharge foncière liée à des programmes de reconstitution de l'offre en logements sociaux suite aux démolitions sur site.

Par ailleurs, la Région pourra accompagner des projets de rénovation de quartier habitat sociaux peu ou pas traités jusqu'à présent notamment à Salbris et qui feraient jour afin d'anticiper leur « décrochage ».

16.2 Résorber l'habitat privé dégradé, insalubre et lutter contre la précarité énergétique

Caractérisé par une vacance forte de l'habitat et l'existence de certains logements insalubres, le centre-ville de Vierzon a été retenu au Plan National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD).

Les opérations en faveur de l'adaptation et du renouvellement de l'offre locative privée en centralité de Vierzon méritent une attention particulière

La Région encouragera des démarches collectives de type OPAH, PIG qui viseraient en particulier la rénovation thermique du parc locatif privé.

16.3 Susciter de nouvelles formes d'habitat plus compactes et moins consommatrices d'espaces en privilégiant la reconquête du tissu existant

La Région examinera avec attention les sollicitations concernant :

- **l'ingénierie nécessaire** pour transcrire dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement les enjeux d'économie du foncier, de renouvellement urbain, et de mixité sociale (programme intégrant une offre pour les personnes à mobilité réduite avec services communs par exemple);

- **l'élaboration de stratégie foncière ;**

- **la reconversion des friches urbaines notamment à Vierzon et Salbris.**

Par ailleurs, dans un **secteur peu tendu**, la priorité doit être donnée **au renouvellement urbain pour favoriser l'attractivité du parc de logements sociaux**. Dans ce contexte, la **production de nouveaux logements sociaux** devra s'opérer de manière modérée dans les secteurs les plus tendus en matière de demande locative, en veillant à ne pas fragiliser davantage les secteurs détendus et en particulier Salbris. Dans cette perspective, **les opérations d'acquisition-réhabilitation seront prioritairement soutenues par la Région.**

Enjeu 17 : La participation à la transition énergétique

Priorités d'actions sur le territoire

17.1 Accompagner la performance énergétique de l'habitat et des bâtiments

En cohérence avec le Plan Climat Energie, la Région sera attentive :

➤ **à la mise en place d'un Plan Climat Energie Territoire et à son animation** pour permettre la prise en compte des principaux enjeux climatiques repérés sur le territoire et ainsi favoriser leur prise en compte dans les projets et politiques locales.

Le PCET serait un prolongement des réflexions Agenda 21 menées sur les Pays de Grande Sologne et Sancerre Sologne (démarche en cours par la ville de Vierzon) et viendrait renforcer le volet « Energie-Climat » de celui-ci.

➤ **au développement de conseil en énergie mutualisée au service de plusieurs communes** d'un même territoire, qui ne disposent pas de telles compétences en interne afin de les accompagner dans le suivi de leurs consommations et dans l'ensemble de leurs démarches relatives à la maîtrise de l'énergie sur leur patrimoine

La Région priorisera son intervention sur :

➤ **les travaux de rénovation thermique du parc de logements sociaux notamment à Salbris et à Vierzon qui concentre 83% du parc** (55% du parc social est identifié comme énergivore contre 43 % en région) ;

- **les travaux de rénovation thermique du parc privé** le plus énergivore par l'accompagnement des opérations qui pourraient être programmées dans le cadre d'une d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et le prêt ISOLARIS ;
- **les travaux d'isolation des bâtiments publics portés par les collectivités en recourant notamment au conseil en énergie partagée du Syndicat Départemental du Cher (SDE 18) ;**
- **outils d'aide à la décision** : les **diagnostics thermiques** pour les **particuliers** avec le dispositif Energétis et pour les **bâtiments publics, para-publics et tertiaires**, au titre du partenariat avec l'ADEME ;
- **les projets exemplaires notamment à énergie positive**

17.2 Soutenir le développement des ressources renouvelables locales

La Région pourra accompagner :

- **l'utilisation des éco matériaux et des matériaux biosourcés dans les projets publics.**

La Région soutiendra les collectivités du bassin de vie qui utiliseraient les agro-matériaux dans leur projet de construction ou de rénovation.

La Région incite les structures locales et régionales acteurs de ce domaine (Arbocentre, Valbiom, Envirobat, Alterénergie, Approche Paille) **à se mobiliser** pour :

- structurer les filières de matériaux biosourcés (chanvre, paille)
- développer l'usage des agro-matériaux par les acteurs de la construction,
- accompagner les collectivités (conseil technique) souhaitant utiliser les agro-matériaux dans leur projet de construction ou de réhabilitation,
- former les professionnels du bâtiment à la mise en œuvre.

- **le développement de systèmes de chauffage des bâtiments publics utilisant majoritairement le bois ou la géothermie.**

- **La Mission Régionale Bois Energie**, pilotée par Arbocentre au niveau régional et par Adefibois au niveau départemental, **accompagne les porteurs de projet** en réalisant notamment des pré-études.

Par ailleurs, une animation pour la filière géothermie est désormais disponible.

Pour toute étude complémentaire en matière de potentiel d'énergies renouvelables, **la Région préconise de travailler en partenariat avec l'observatoire régional des énergies et des GES (OREGES).**

- les **projets coopératifs de développement de l'éolien** (type SEM) qui présente un fort potentiel dans le sud du bassin de vie
- le développement **de la méthanisation** en mobilisant notamment le dispositif PREVEO et **le photovoltaïque sur bâtiment agricole** en privilégiant les filières locales

S'agissant de **l'énergie hydroélectrique**, bien que sa potentialité soit limitée sur le territoire régional par rapport aux enjeux et objectifs fixés dans le Plan Climat Energie, la **Région pourrait accompagner une étude** pour évaluer l'opportunité et la faisabilité d'implantation d'une unité. La Région sera particulièrement vigilante sur la question de la restauration de la continuité écologique et sédimentaire qui devra faire partie intégrante de cette étude.

17.3 Accompagner la montée en compétences des professionnels du bâtiment

La Région encouragera la formation des professionnels du bâtiment, en particulier pour les travaux d'isolation, de mise en œuvre des matériaux bio-sourcés et des énergies renouvelables :

- en soutenant les actions de l'association régionale Envirobat Centre (qui rassemble les acteurs de la filière éco-construction, les organisations professionnelles du bâtiment, les organismes de formation et l'ADEME) : Envirobat Centre travaille notamment à valoriser auprès des professionnels les plateaux techniques de formation Energie financés par la Région.
- en valorisant le pôle de formation sur l'utilisation de la paille dans la construction située à Graçay
- en mobilisant ses dispositifs en faveur de la formation professionnelle, de la formation tout au long de la vie et de l'apprentissage (cf jeux 5 et 6)

17.4 Aménager un réseau maillé de pistes cyclables

L'usage régulier du vélo ne devient efficient que dans le cadre d'un véritable réseau de pistes cyclables intégrant les liaisons entre l'ensemble des pôles générateurs de flux.

La Région appuiera le développement d'une mobilité durable par :

- un réseau de pistes cyclables à Vierzon reliant les principaux pôles générateurs de déplacements (zones d'activités économiques, grands équipements, établissements d'enseignement, de services, zone d'habitat dense...) pouvant desservir Méreau et l'offre de services associée (abris vélo...). Ce réseau devra être connecté avec la gare de Vierzon afin de favoriser le rabattement et de développer l'intermodalité train-vélo.
- des projets d'itinéraires des villes pôles intermédiaires dont Salbris qui s'inscriront dans le cadre d'un programme d'aménagement cyclable global.

17.4 Susciter des initiatives visant à limiter l'usage individuel de la voiture

La Région contribuera aux études préalables aux initiatives visant à limiter l'usage individuel de la voiture par du covoiturage, autopartage... ou dans le cadre de démarche de plan de déplacement entreprise ou administration et aux actions qui en découleront.

Enjeu 18 : La préservation des milieux naturels et de la biodiversité

Priorités d'actions sur le territoire

18.1. Elaborer les trames vertes et bleues sur le territoire et les programmes d'actions

Le bassin de vie est principalement concerné par 2 démarches TVB :

- le nord du bassin de vie dépend de la TVB Sologne en cours de finalisation avec un portage par la Région. Le programme d'action sera formalisé à l'automne 2013,
- sur le sud du bassin de vie, une démarche de TVB est engagée.

A la suite des études « Trame Verte et Bleue » (TVB) en cours de réalisation à l'échelle des deux territoires, **les priorités régionales concernent :**

- **la réalisation des actions préconisées dans les études TVB**, visant à préserver et gérer, restaurer les espaces naturels et les corridors écologiques (haies, bandes enherbées, **forêts de Sologne, de Vierzon, de Bouran, bois de Font Moreau**, sites écologiques dégradés, zones humides comme le val des ocrieries à Saint Georges sur la Prée...) ;
- **la mise en œuvre de pratiques de gestion urbaine et d'aménagement intégrant la biodiversité en milieux urbains** : gestion différenciée des espaces verts et « 0 pesticides », rénovation de bâtiment public permettant la nidification d'espèces comme les hirondelles, les chauves-souris ou le nourrissage pour les pollinisateurs... ;
- **l'amélioration de la connaissance locale de la biodiversité**, comme outil d'aide à la décision en termes d'aménagement et de gestion des espaces, y compris pour la biodiversité ordinaire ;
- **le soutien aux actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement** auprès de publics divers (habitant, scolaires, touristes ...) en lien avec les sites existants et les acteurs du territoire (Sologne Nature Environnement, Nature 18, conservatoire d'espaces naturels).

18.2. Assurer un suivi de l'évolution des espèces exotiques envahissantes et envisager les moyens d'éradication et de maîtrise

Les espèces envahissantes exotiques présentes sur ce bassin de vie sont notamment la grenouille taureau, la Jussie, l'écrevisse de Louisiane...

La Région accompagnera des actions de sensibilisation, de détection, d'éradication de ces espèces envahissantes exotiques.

 **Enjeu 19 : La prise en compte du risque d'inondation dans les vallées du Cher, de l'Arnon, de l'Yèvre, de la Sauldre et la préservation de la ressource en eau**

☞ Priorités d'actions sur le territoire

19.1 Prendre en compte le risque inondation dans les projets d'urbanisme et dans les outils de planification

La Région favorisera les actions de sensibilisation sur le risque inondation menées en direction des différents publics : les élus, les scolaires...

19.2 Finaliser l'élaboration du contrat de bassin Arnon aval

La Région soutient la réalisation des études préalables à l'émergence de ce contrat territorial ainsi que l'animation et les actions afférentes.

III. UNE MOBILITE ET UNE ACCESSIBILITE FAVORISEES

A. Le renforcement de la position stratégique grâce à une accessibilité renforcée

Enjeu 20 : L'amélioration de l'accessibilité du bassin de vie

Priorités d'actions sur le territoire

20.1 Accompagner la modernisation de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse et veiller au maintien de la desserte des territoires qu'elle traverse (POLT)

La desserte ferroviaire de l'axe **POLT** constitue un enjeu majeur pour le territoire. La Région soutient ainsi l'ensemble des initiatives visant au développement de cette desserte structurante, en insistant en particulier sur la nécessité de rendre plus systématique l'arrêt dans les gares intermédiaires des trains longues distances.

La Région veille également à ce que le réseau national à grande vitesse ne se développe pas au détriment de la desserte classique sur cet axe mais bien en complémentarité.

Enfin, elle contribue à l'amélioration de l'infrastructure sur cet axe, en finançant en particulier la suppression de passages à niveaux.

Afin d'améliorer l'accessibilité régionale et nationale de Vierzon, il apparaît souhaitable que les Intercités transitant par cette gare soient plus nombreux à s'y arrêter. Les correspondances avec les TER seraient par conséquent améliorées. **La Région appuiera ces demandes auprès d'Intercités.**

20.2 Soutenir un meilleur accès au réseau à grande vitesse via la ligne Paris-Orléans-Clermont-Lyon (POCL)

La ligne **POCL** constitue une opportunité pour offrir au territoire un accès nettement amélioré au réseau à grande vitesse et donc aux grandes agglomérations françaises et européennes.

La Région finance les études nécessaires à la définition de la ligne à grande vitesse afin de faire valoir la pertinence du projet d'une part et les intérêts du territoire régional d'autre part. **Le tracé et les fonctionnalités de la ligne devront permettre la bonne articulation de la grande vitesse avec les dessertes classiques** pour que les retombées de l'infrastructure bénéficient aux territoires du sud régionale et notamment le bassin de vie d'Issoudun. Dans ce sens, **la Région privilégie les scénarios ouest** qui répondent le mieux aux priorités d'aménagement du territoire régional.

Par ailleurs, il importe qu'une **interconnexion soit réalisée entre le POCL et le POLT** afin de diffuser les effets de la grande vitesse sur le territoire.

20.3 Sécuriser la RN 151 de Châteauroux à Bourges

Des acteurs, lors de la concertation, ont attiré l'attention de l'Etat sur l'enjeu que représente, pour le développement du Cher, l'aménagement de la RN 151 de Châteauroux à Bourges.

Enjeu 21 : L'amélioration des dessertes internes au bassin de vie

Priorités d'actions sur le territoire

21.1 Renforcer les liaisons de transport en commun entre les pôles du bassin de vie

La ville de Vierzon a établi un premier diagnostic des questions de déplacements dans le cadre d'un plan local. Cette connaissance des mobilités mérite d'être élargie à l'échelle du bassin de vie pour identifier des pistes d'actions adéquates.

Plusieurs acteurs de la mobilité interagissent sur le territoire ; la coordination de leurs interventions serait un prérequis à tout développement de l'offre.

Les services proposés doivent tenir compte des besoins particuliers des personnes à mobilité réduite. Les schémas d'accessibilité votés par les autorités organisatrices de transport constituent des outils à cet égard.

La Région étudiera les modalités de son soutien aux initiatives visant à améliorer les possibilités de se déplacer entre les pôles du bassin de vie ou à les rendre plus lisibles et mieux connues des habitants.

21.2 Approfondir la réflexion sur le projet de pôle d'échange multimodal de Vierzon engagée

Plusieurs localisations de pôle d'échanges multimodal ont été identifiées (gare, forum...) dans le plan local de déplacements de Vierzon. Un tel projet implique l'aménagement lisible des abords, la mise en place de bonnes correspondances entre modes de transport, le renforcement urbain du site. L'accessibilité devrait être traitée comme un sujet prioritaire, dès la conception du projet.

La Région appuiera ce type de démarche facilitant le transfert modal vers les transports en commun et les modes doux.

Enjeu 23 : Le développement de l'usage du mode ferroviaire pour le transport de marchandises

Priorités d'actions sur le territoire

23.1 Mettre en place les leviers permettant de réactiver le projet de « port sec »

La Région est attentive à la vitalité du fret ferroviaire sur le territoire, qui concerne notamment les flux liés à l'activité agricole. Cette vitalité nécessite notamment un réseau ferroviaire de qualité.

La Région soutient à ce titre des projets de remise à niveau de ligne fret sur le territoire régional permettant le développement de l'usage du mode ferroviaire pour le transport de marchandises.

Par ailleurs, les équipements et aménagements nécessaires à la mise en place d'une plateforme de fret ferroviaire à Vierzon ont été mis en place en 2003.

Il importe à présent que les acteurs économiques se saisissent de ces infrastructures pour valoriser la position de carrefour de Vierzon.

La Région et ses partenaires sont attentifs à l'égard de l'émergence de toute initiative contribuant à cet objectif.

B. Une meilleure attractivité du bassin de vie grâce au développement du numérique

Enjeu 24 : la couverture du territoire en Très Haut Débit

Priorités d'actions pour la Région

24.1. Accompagner la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Cher et du Loir et Cher

Seule la commune de Vierzon sera couverte par des opérateurs privés. Aussi, l'initiative publique doit prendre le relais et pour la mise en œuvre du déploiement des infrastructures très haut débit, **la Région interviendra à hauteur de 23,77% du cout total des investissements publics dans le Cher et à 22,82 % dans le Loir et Cher.**

24.2 Privilégier les cibles « économie », « services publics, santé, culture » et « enseignement »

Suite à l'étude (en cours) sur l'impact du THD dans l'entreprise portée par le GIP RECIA financée par la DATAR et le Conseil Régional, **la Région définira un cadre d'action spécifique** en lien notamment avec le dispositif national « Transition Numérique » pour accompagner les PME à l'utilisation des nouveaux usages du numérique.

Par ailleurs, elle se mobilisera pour :

- **la finalisation du raccordement à la fibre optique de tous les sites principaux des établissements dont elle a la charge** (Lycées, CFA, Etablissement de Formation Sanitaire et Sociale ...) pour permettre notamment de **développer des usages pédagogiques du numérique.**
- **la modernisation du Service Public par de nouveaux usages numériques** notamment par l'accompagnement des **relais de Service Public et la continuité du dispositif WeboCentre** qui permet l'accompagnement d'usage dans le cadre d'espace public numérique.

La Région accompagnera également les usages par l'intermédiaire de formation gratuite à destination de tous les publics adultes dans le cadre du dispositif des « **Visas Libre Savoirs** ».

Elle pourra aider l'acquisition de matériel permettant le développement de la télémédecine dans le cadre notamment des Maisons de Santé Pluridisciplinaire et en lien avec l'ARS (consultations à distance, télé-expertise, visioconférence entre praticiens, dossier médical partagé).

ANNEXE

BILAN DE L'ACTION REGIONALE SUR LE BASSIN DE VIE DE VIERZON 2008-2012

Sur les cinq dernières années, toutes politiques confondues, **l'intervention financière de la Région sur le bassin de vie de Vierzon s'élève à environ 62,825 M€** (soit plus de 15 M€ par an) auquel on peut ajouter les **60 M€** pour l'électrification de la ligne Vierzon-Tours achevée en 2008 et 0,914 M€ pour la maison de Pays de Vierzon.

Les principaux domaines de l'intervention régionale sont :

- ✚ La formation : 49,5% de l'intervention régionale (31,125 M€)** dans le domaine:
 - de la formation initiale au bénéfice des lycées Vaillant-Cassin, Henri Brisson et Saint Joseph (8,695 M€) et du personnel (10,537 M€)
 - du secteur sanitaire et social (Institut de formation en soins infirmiers (6,603 M€)
 - de formation professionnelle (5,290 M€) qui a permis à 1 235 demandeurs d'emploi par an de bénéficier des formations dans le cadre des parcours de retour vers l'emploi et la qualification des personnes via les Savoirs de base – visas (2 015 visas).

- ✚ Le développement économique, y compris les secteurs de recherche et technologie, l'agriculture et du tourisme : 12,105 M€ d'aides de la Région (19,3%)**
 - aide aux entreprises et aux infrastructures économiques (8,573 M€) : des aides directes (3,774 M€) qui ont bénéficié à 120 entreprises du bassin de vie mais également des aides aux commerçants et aux artisans (participation à l'ORAC sur le Pays de Vierzon et de Grande Sologne avec 48 projets aidés) et le financement d'infrastructures économiques (9 opérations pour 4,795 M€), avec l'aménagement de zones d'activités (par exemple : Parc Technologique et Aujonnière à Vierzon) ;

 - soutien au développement des activités qui relèvent de l'Economie Sociale et Solidaire (1,498 M€) : 36 projets accompagnés pour 1,498 M€ dont 1,248 M€ pour le financement des associations) que ce soit pour des projets de développement de l'activité ou pour du personnel (ex : Esat de Vierzon) ;

 - soutien aux programmes de diffusion de technologies (1,210 M€) menés par le Centre de ressource de matériaux et céramiques ICERMA et la plateforme technologique PROTOCENTRE au sein du Lycée Henry Brisson (0,910 M€) et à la recherche (centre astronomique de Nançay : 0,3 M€) ;

 - dans le domaine de l'agriculture (0,222 M€) : essentiellement des aides à l'acquisition de matériel permettant l'amélioration de l'autonomie alimentaire des exploitations, la diminution de la pénibilité du travail des exploitants, des projets d'aide à la diversification agricole (développement des circuits courts) ainsi que des locaux d'accueil et de vente de l'AOC Quincy et Reuilly et une étude de caractérisation des unités de terroir;

 - concernant le tourisme (0,602 M€), le financement de projets visant à mettre en valeur des sites, des boucles à Vélo en Sologne (secteur de Salbris), l'aménagement de l'office de tourisme de Vierzon, ou permettant de soutenir des structures d'accueil touristique comme l'aménagement du camping de Sologne à Salbris et de montée en gamme d'établissement d'hôtelier et le soutien à l'animation touristique (festivals à Vierzon).

✚ **La mobilité : 10,030 M€ qui est également l'un des grands domaines d'intervention de la Région (16% de l'intervention régionale)** mais pour lequel il est difficile de quantifier l'ensemble de l'action régionale car la déclinaison de la convention TER à l'échelle du bassin de vie n'est pas quantifiable :

- 8,85 M€ en investissement pour la modernisation de la ligne Le Blanc Argent ;
- 1,12 M€ pour la coordination des réseaux des lignes départementales (transport à la demande) et les lignes TER
- 0,060 M€ pour accompagner le Plan local de Déplacement de la ville de Vierzon et l'installation d'afficheur dans la gare de Salbris

✚ **Les équipements et les services à la population : 5,575 M€ (8,9%)** comprenant la santé, la petite enfance et la jeunesse, les services de proximité, les équipements culturels et sportifs :

- financement de plusieurs équipements de proximité contribuant à améliorer les services offerts aux habitants : par ex : la construction d'un multi accueil à Vignoux sur Barangeon et à Genouilly, l'aménagement d'une halte-garderie à Nançay ...

- aide au développement de l'offre culturelle et sportive au travers du financement d'équipements structurants comme la construction d'un complexe aquatique à Salbris, la construction du gymnase de Graçay et de Méreau, la réhabilitation du stade Chaillot à Vierzon ...le soutien à l'animation culturelle et la mise en œuvre de saisons culturelles (Théâtre Mac Nab à Vierzon), et au développement des pratiques sportives.

Le reste des investissements régionaux portent sur :

✚ **L'habitat (2,249 M€)** : la rénovation urbaine des quartiers d'habitat à Vierzon(0,7 M€ : la participation régionale s'élevant à terme à 3,777 M€ sur le PRU de Vierzon), l'amélioration du parc de logement social (1,043 M€) et des hébergements spécifique 0,146 M€ (aire d'accueil des gens du voyage à Salbris)

✚ **La protection de l'environnement : 0,997 M€** y compris l'énergie, l'eau (études des contrats de bassin et animation du SAGE Sauldre recoupant pour partie le bassin de vie) et la biodiversité (étude TVB de la Sologne dont la Région en maîtrise d'ouvrage).

✚ **L'amélioration du cadre de vie : 0,774 M€** et 28 projets d'aménagements d'espaces publics en entrées ou en centre-bourg des communes du territoire accompagnés.

La politique des contrats régionaux territoriaux (contrats régionaux de Pays de Vierzon et Grande Sologne 2G achevés en 2011), contrat ville moyenne de Vierzon (1G achevé en 2008) représente 9,631 M€ sur la période 2008-2012, soit 15,32% de l'intervention totale de la Région sur le bassin de vie de Vierzon.